



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BEAUMONT DE LOMAGNE**

**SEANCE DU 31 MAI 2022**

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE ET UN MAI, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 24 MAI 2022**

**DATE D’AFFICHAGE A L’HOTEL DE VILLE : LE 24 MAI 2022**

**ETAIENT PRESENTS** : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, MONTIEL Marc, MEESEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, FOURNIOLS Gilbert, WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian, MAGNAU Dominique.

**PROCURATIONS** : ARQUIE David à PERES Maryse, PUEYO Séverine à TOUSSAINT Bertrand, MARSAGLIA Alex à MAILFERT Christian.

**ETAIENT ABSENTES** : AUDU-BENALI Sandrine, PUJOL Aurélie.

**MEMBRES EN EXERCICE : 27**

**QUORUM : 9** (Loi 2021-1465 du 10/11/2021)

**DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022 :**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

**DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

DEC-2022-007	Vente véhicule Renault Master 6552 JN 82
DEC-2022-008	Réalisation d'une opération d'éclairage public - Signature de la convention du mandat
DEC-2022-009	Parcours sportif et de santé - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - REMPLACEE PAR LA 011
DEC-2022-010	Parcours sportif et de santé - Demande de subvention au Département du Tarn et Garonne
DEC-2022-011	Parcours sportif et de santé - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport V2

Début de séance 18 :15



**22-037 : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

**22-038 : DEFINITION DES INTERETS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER**, à titre consultatif, la définition des intérêts communautaires de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
- **D'APPROUVER** le fait que cette définition de l'intérêt communautaire entrera en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

*Madame AUDU BENALI Sandrine prend place dans l'assemblée.*

*Madame BESSOU Sonia demande où est installée la MAISON FRANCE SERVICES.*

*Monsieur Le Maire précise qu'elle sera installée dans les locaux de la Communauté de Communes car la Commune n'a pas de locaux à proposer pour cet usage. Le personnel a été recruté par la Communauté de Communes et sera installé prochainement.*

*Monsieur MARROU Stéphane demande ce qu'il advient de l'agent affecté à l'entretien de la piscine à la base de loisirs.*

*Monsieur Le Maire informe que l'agent communal sera mis à disposition de la Communauté de Communes pour le temps pendant lequel il s'occupe de la piscine puisqu'il n'est qu'à temps partiel affecté à la structure.*

**22-039 : ADOPTION DES NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DU 5 AVRIL 2022 FIXANT LES MODALITES D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les nouvelles attributions de compensation telles que présentées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges qui s'est tenue le 5 avril 2022, selon la procédure dérogatoire prévue à l'article 1609 nonies C - V 1bis – du code général des impôts ;
- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 5 avril 2022 fixant les modalités d'évaluation des charges transférées.

*Monsieur MARSAGLIA Alex prend place dans l'assemblée.*

**22-040 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le Budget Primitif 2022 par voie de décision modificative n°1.

**22-041 : TARIFS DU CIMETIERE**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs du cimetière,
- **DE DETERMINER** que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2022.

**22-042 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL, INSTITUTION DU PARITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CREER** de créer un comité social territorial au sein de la collectivité,

**22-043 : VERSEMENT DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH)**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) aux agents de la commune qui en feront la demande.

**22-044 : MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau de classement des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

*Monsieur ROBERT Jean signale que la « Rue des Plantiés » est concernée par ce classement, mais il existe aussi le « Chemin des Plantiés », et que cette dénomination pose problème. Monsieur Le Maire propose à Monsieur ROBERT de consulter les riverains de ce chemin et de lui proposer un nouveau nom. Ceci fera l'objet d'une délibération ainsi, la poste et le service du cadastre seront informés de cette nouvelle dénomination, ceci permettra de régler les problèmes d'adresses.*

**22-045 : CESSIION DES PARCELLES AE 1336 ET AE 1339 SISES 242 AVENUE DU LAC  
A MONSIEUR PATRICK NICOLAIEFF**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CEDER** à M. Patrick NICOLAIEFF pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées AE 1336 et AE 1339, d'une contenance totale de 308 m<sup>2</sup>.
- **DE PRECISER** que les frais de bornage et de notaire seront mis à la charge de M. Patrick NICOLAIEFF.
- **DE CHOISIR** Maître Michel VIGUIER, notaire de l'acquéreur à LAVIT DE LOMAGNE (82120), pour la rédaction de l'acte à intervenir.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

**22-046 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs avec l'association socio-culturelle,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants au montant de la subvention 2022 sont inscrits au budget principal de la commune.

**22-047 : CONVENTIONS DE SERVITUDES ET DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT ELECTRIQUE AVENUE ALBERT SOUBIES**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions de servitudes et de mise à disposition proposées par ENEDIS relatives au raccordement électrique sur les parcelles AH n°495 et 497, situées Av Albert SOUBIES,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à viser les conventions et tout document relatif à cette affaire.

**QUESTIONS ORALES :**

*Monsieur FOURNIOLS Gilbert demande pourquoi les anciens gérants de la base de loisirs sont partis et ont été remplacés ?*

*Monsieur Le Maire précise que les anciens gérants sont partis pour des problèmes familiaux et les nouveaux gérants sont très appréciés et dynamiques.*

*Monsieur FOURNIOLS Gilbert demande si la commune a reçu des doléances concernant le transport des boues sur la route de Toulouse lors du passage en ville ?*

*Monsieur Le Maire explique que le passage des poids lourds avait été interdit en centre-ville il y a quelques années, et précise qu'il va reprendre contact avec les responsables de la société pour demander un changement de trajet, la police municipale en sera informée et prendra un arrêté de circulation.*

**AR Prefecture**

082-218200137-20220707-PV\_CM\_31\_05\_22-AR

Reçu le 11/07/2022

Publié le 11/07/2022

~~Madame ROUX Pascale demande si~~ l'ensemble des maîtres-nageurs ont été recrutés pour cet été ?

Monsieur Le Maire informe qu'il en manque deux pour le mois de juillet. Monsieur ARQUIE David doit contacter l'APIM pour demander la mise à disposition de leurs maîtres-nageurs (puisque la piscine de Lavit est actuellement en travaux).

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖  
**Fin de séance 19 : 15**

Procès-verbal arrêté le 06 juillet 2022, publié le 11 juillet 2022

**Signature du Maire**

  


The seal of the Municipality of Beaumont-de-Lomagne, featuring a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text "Mairie de BEAUMONT-DE-LOMAGNE" and "Tarn-et-Garonne".

**Signature du/de la secrétaire**



**AR Prefecture**

082-218200137-20220707-PV\_CM\_31\_05\_22-AR  
Reçu le 11/07/2022  
Publié le 11/07/2022

